

Lavey-Morcles informations



No 55 - JUILLET 2021

Rédaction & Edition : Municipalité de Lavey-Morcles
Graphisme & Print : pir2.ch



Photo Saint-Maurice Tourisme Stéphane Constantin

Au revoir et merci !

Mesdames les habitantes et Messieurs les habitants de Lavey-Morcles,

Après 10 ans de syndication, voici venue pour moi l'heure de prendre congé de vous.

Il n'est pas dans mon propos d'énumérer tout ce qui a été fait durant cette période. La page des préavis municipaux du site internet communal le fera aussi bien que moi.

Il m'importe davantage de remercier l'entier de la population pour le soutien constant qu'elle apporte à ses autorités. En discutant avec mes collègues syndics et syndiques, je me rends bien compte que Lavey-Morcles fait figure d'exception par l'harmonie qui y règne entre ses habitants et ses autorités.

Ce fut véritablement un plaisir et un honneur de vous servir.

Bien que ce soit le syndic qui s'adresse à vous, c'est bien toute une équipe qui a œuvré ensemble pendant 10 ans. Mes collègues et moi avons toujours tiré à la même corde dans un climat empreint de respect et de sérénité. Cette Municipalité, je ne l'ai pas dirigée, je l'ai animée, tout au plus.

À mes collègues, ainsi qu'au personnel communal, j'adresse mes plus vifs remerciements.

Mais les autorités passent, la commune reste.

La perfection n'étant pas de ce monde, je crois profondément à l'alternance pour que les styles et les énergies de vos élus s'équilibrent et se complètent sur la durée.

Le 1er juillet, votre nouvelle Municipalité, largement renouvelée et féminisée, est entrée en fonction. Ce sont des forces nouvelles qui ont repris le flambeau. Lors du passage des dossiers, j'ai pu constater à quel point nos nouvelles autorités sont motivées et habitées par le désir de servir l'entier de la communauté villageoise et ses intérêts. Elles démarrent avec une situation saine et de beaux projets à faire fructifier.

Aux nouvelles conseillères et nouveaux conseillers municipaux, ainsi qu'à notre nouveau syndic, M. Mario Da Silva, je souhaite plein succès dans cette tâche parfois ardue mais combien stimulante.

Yvan Ponnaz





Votre nouvelle Municipalité pour la législature 2021-2026 : de gauche à droite, Mario Da Silva, Syndic, Pearl Briquet, Municipale, Johan Wyder, Municipal, Olivier Chesaux, Municipal, Pascale Hauswirth-Raoux, Municipale, Mentor Citaku, Secrétaire municipal.

Mesdames, Messieurs, Chères Rocannes, cher Rocans,

Une page se tourne et une nouvelle équipe se met en place, prête et motivée à servir notre village et ses habitants.

Je retire une énorme satisfaction des 8 années de collaboration avec mes collègues municipaux. Tous nos échanges ont été constructifs et surtout dans le respect des idées et convictions de chacun. Je ne peux que souhaiter à toutes les Municipalités futures de pouvoir travailler dans un environnement aussi serein et respectueux que fut le nôtre.

Tout le monde a apporté sa pierre à l'édifice, mais nous le devons principalement à Yvan Ponnaz, qui a mené la barque dans un réel esprit de collaboration et de partage.

Durant cette nouvelle législature, je vais tenter de préserver cet « héritage », transmis avec passion par mon prédécesseur.

Je souhaite profiter de ces quelques lignes pour remercier vivement mes anciens collègues pour tout le travail accompli, avec une pensée particulière pour Yvan et pour son extraordinaire engagement en faveur de notre belle commune. Je lui souhaite bon vent et de pouvoir réaliser toutes les activités mises de côté durant son mandat à la tête du village.

Yvan, un grand Merci !

Il est donc temps de se mettre au travail, de nombreux dossiers doivent être finalisés et d'autres entamés. La gestion d'une commune est à la fois prévisible et imprévisible, le tout est de maintenir toujours la bonne direction. J'espère pouvoir être à la hauteur de vos attentes, entouré de mes collègues municipaux, d'une administration à l'écoute et efficace, ainsi que d'un service de voirie présent et serviable pour le bon fonctionnement de notre commune.

Mario Da Silva, Syndic

Contacts et dicastères

Mario Da Silva
Syndic

078 682 06 15

syndic@lavey.ch

Administration générale,
Finances, Tourisme,
Ressources humaines,
AGEPP, Voirie

Pearl Briquet
Municipale

079 381 15 84

pearl.briquet@lavey.ch

Instruction publique,
Arrondissement scolaire,
Cultes, Police, Parcs,
promenades, cimetière,
Défense incendie, Protection civile

Johan Wyder
Municipal

079 356 39 32

johan.wyder@lavey.ch

Service des eaux,
Routes, Signalisation
Routière, Drainages,
Égouts - eaux usées,
Ordures ménagères,
STEP, Déchetterie -
Compostage

Olivier Chesaux
Municipal

079 567 37 84

chesaux.olivier@lavey.ch

Forêts, Chalets, Pâturages
et alpages, Vignes,
Cours d'eau, Bâtiments
communaux, Armée

Pascale Hauswirth Raoux
Municipale

079 325 67 35

pascale.hauswirth@lavey.ch

Travaux, Éclairage public,
Police des constructions,
Terrains - Domaines, Sécurité
sociale

Mentor Citaku
Secrétaire Municipal

admin@lavey.ch



Abonnement CarPostal

Aux parents des enfants scolarisés à Saint-Maurice :

À l'approche de la rentrée scolaire fixée au 19 août prochain, les parents dont les enfants sont appelés à utiliser le bus postal et qui ne disposent pas encore de l'abonnement SwissPass sont priés de présenter, jusqu'au 19 août, une photographie couleur et de bonne qualité de l'enfant à l'Administration communale pour l'établissement de l'abonnement.

Pour les élèves qui disposent déjà d'un abonnement SwissPass, celui-ci sera automatiquement renouvelé.

En cas de perte de l'abonnement, il sera possible de demander un duplicata au prix de Fr. 30.–.



VISITEZ LE SITE INTERNET
DES ECOLES : WWW.EDSM.CH



HORAIRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Dès le 1er juillet l'administration est à nouveau ouverte selon les horaires habituels :

Lundi de 8h00 à 11h00

Mardi de 8h00 à 11h00

Mercredi fermé

Jeudi de 8h00 à 11h00 et de 17h00 à 18h30

Vendredi de 8h00 à 11h00

Si votre emploi du temps ne vous permet pas de vous rendre à l'administration communale durant les heures d'ouverture, vous pouvez obtenir un rendez-vous, sur appel, en dehors des heures proposées



www.lavey.ch

Plan de scolarité 2021-2022

DURÉE DE L'ANNÉE SCOLAIRE : 45 SEMAINES

Début de l'année scolaire :	le jeudi	19 août 2021	le matin
Fin de l'année scolaire :	le vendredi	24 juin 2022	le soir

CONGÉS HEBDOMADAIRES

Mercredi après-midi et samedi

VACANCES ET CONGÉS ANNUELS

Congés d'automne	du mercredi	13 octobre 2021	à midi
	au lundi	25 octobre 2021	le matin
Vacances de Noël	du jeudi	23 décembre 2021	le soir
	au lundi	10 janvier 2022	le matin
Congés de carnaval	du vendredi	25 février 2022	le soir
	au lundi	07 mars 2022	le matin
Vacances de Pâques	du jeudi	14 avril 2022	le soir
	au lundi	25 avril 2022	le matin
Pont de l'Ascension	du mercredi	25 mai 2022	à midi
	au lundi	30 mai 2022	le matin

JOURS FÉRIÉS

Saint Maurice	le mercredi	22 septembre 2021
Toussaint	le lundi	01 novembre 2021
Immaculée Conception	le mercredi	08 décembre 2021
Pentecôte	le lundi	06 juin 2022
Fête-Dieu	le jeudi	16 juin 2022



Le plan de scolarité cantonal est scrupuleusement suivi. En outre, pour compenser la Fête de la Saint Maurice, les élèves se rendront à l'école la journée complète du **mercredi 13 avril 2022**.

Les demandes de congé pour départs anticipés les veilles de vacances officielles ne sont pas prises en considération.



La Fête des voisins 2021

En raison de la situation sanitaire, la Fête des Voisins prévue initialement le 28 mai 2021 a été déplacée au vendredi 24 septembre 2021.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir du matériel et plus d'information.

Cette Fête a pour objectif de favoriser la rencontre et de renforcer les liens sociaux entre les habitants d'un même immeuble, d'une même allée et qui se côtoient toute l'année sans prendre forcément le temps de se connaître.



Le chalet de La Cergnat est à louer

Longtemps loué par le Ski-Club de Morcles, le chalet de la Cergnat est désormais proposé à la location. Comme il n'a pas intéressé les sociétés locales, qui disposent pour la plupart déjà d'un chalet, la Municipalité souhaite le proposer à un plus large public

Si vous êtes passionné de montagne et que l'entretien d'un vieux chalet ne vous fait pas peur, vous pouvez adresser votre candidature à : Administration communale, Rue Centrale 16, 1892 Lavey-Village. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'administration communale.



Le Marché de Lavey réouvert

Le Marché de Lavey a réouvert ses portes depuis le 25 mai 2021.

N'hésitez pas à vous y rendre afin que nous puissions longtemps bénéficier d'un commerce local.

Heures d'ouverture

Lundi-Vendredi : 06h30 – 19h30

Samedi : 07h00 – 18h00

Dimanche : 07h00 – 12h00

Fête Nationale

En raison des mesures sanitaires en vigueur, la Fête nationale ne se tiendra pas sur le pont de Lavey-Morcles / St-Maurice cette année. Cette manifestation est reportée à l'année prochaine.

La Municipalité aura le plaisir de vous accueillir comme à l'accoutumée à la Salle polyvalente, à l'occasion de la Fête nationale.

Programme du dimanche 1er août 2021

18h30 : Début de la manifestation

19h00 : Apéro servi par la municipalité

19h00-22h00 : Restauration

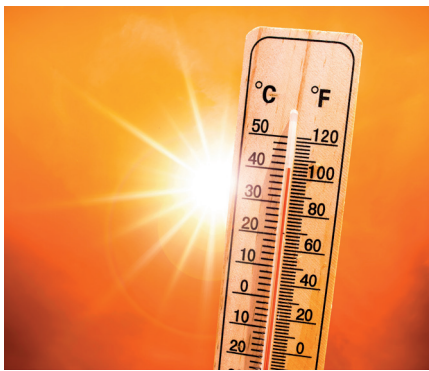
22h00 : Partie officielle

22h30 : Feux d'artifice

01h00 : Fin de la manifestation

Les normes sanitaires en vigueur devront être respectées.





QUE FAIRE EN CAS DE CANICULE ?

Trois règles d'or pour les jours de canicule :

- **Le repos avant tout :** Rester chez soi, éviter l'activité physique.
- **Garder la fraîcheur dans la maison :** En journée, fermer fenêtres, volets, stores, rideaux. Bien ventiler pendant la nuit. Porter des vêtements clairs, amples et légers, de préférence en coton. Rafrâchir l'organisme: douches froides, linges humides sur le front et la nuque, compresses froides sur les bras et les mollets, bains de pieds et de mains froids.
- **Boire beaucoup (au moins 1,5 l par jour) et manger léger :** Tout au long de la journée, absorber régulièrement des liquides frais, sans attendre d'avoir soif. Proscrire l'alcool, la caféine et les boissons trop sucrées. Consommer des aliments froids et riches en eau pour leur effet rafraîchissant: fruits, salades, légumes et produits laitiers. Veiller à consommer assez de sel.

Les symptômes du coup de chaleur et de la déshydratation

Température élevée, bouche sèche, pouls rapide, troubles du sommeil, céphalées, nausées, spasmes, fatigue, asthénie, confusion, vertiges, désorientation.

Il faut agir immédiatement !
Selon la gravité, faire boire, rafraîchir la personne à l'aide de linges humides, appeler un médecin.

Installation d'une piscine

L'installation d'une piscine enterrée ou hors-sol, fixe ou démontable, est soumise à permis de construire, ceci indépendamment du volume du bassin.

Les piscines non couvertes et autres bassins extérieurs jusqu'à 5 m³ peuvent être dispensés d'enquête publique par la Municipalité, pour autant que ces objets ne portent pas atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins.

Par ailleurs, le remplissage des piscines doit impérativement être annoncé à l'Administration communale. En effet, le remplissage de plusieurs piscines en même temps vide le réservoir communal d'eau, provoque des alarmes et peut amener à des coupures d'eau.



➡ Pas d'enquête publique jusqu'à 5 m³, si pas d'atteinte aux intérêts des tiers.

➡ Remplissage à annoncer préalablement à l'administration communale.

Lutte contre le bruit

Rappel de l' Art. 16 du Règlement communal de police

Il est interdit de troubler la tranquillité et le repos des voisins par l'emploi d'instruments ou d'appareils sonores. Après 22 heures et avant 7 heures, l'emploi d'instruments de musique ou d'appareils diffuseurs de son n'est permis que dans les habitations et pour autant que le bruit ne puisse être perçu de l'extérieur.

Le Règlement communal de police mentionne à son art. 17 que pendant les jours de repos public, tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui et tous travaux intérieurs et extérieurs bruyants sont interdits ; cela englobe les dépôts de verres, notamment sur les points de collecte en localité.

Pour rappel, les jours fériés ainsi que les dimanches sont considérés comme des jours de repos.

Pour information, la gendarmerie facture entre Fr. 200.- et Fr. 1'000.- les interventions pour trouble à l'ordre public.



Fauchage des terrains incultes, émondage des arbres, arbustes et haies, entretien des ruisseaux



La Municipalité rappelle aux propriétaires et gérants de biens-fonds les dispositions de l'article 39 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 11 et 15 du Règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent que:



Les ouvrages ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite de la propriété. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes:

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue
- 2 mètres dans les autres cas

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues:

- au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur
- au bord des trottoirs, à 2,5 mètres de hauteur et à la limite de la propriété

La Municipalité rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8, du Code rural et fon-

Merci aux propriétaires et gérants concernés de respecter ces dispositions.

cier du 7 décembre 1987, **les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées**, pour qu'elles ne portent pas pré-

judice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'article 2 de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

Les propriétaires de vignes ont l'obligation de vidanger régulièrement les dépotoirs et d'entretenir les coulisses afin d'assurer un écoulement normal des eaux.

Les dispositions rappelées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année. Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter tous les travaux nécessaires jusqu'au 31 juillet au plus tard.

Les dispositions particulières relatives à l'entretien des routes sont réservées.

Dès le 15 août, toute contravention fera l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté pourra être ordonné aux frais des intéressés.

Décisions du Conseil Communal



En 2020 et 2021, le Conseil communal a adopté les préavis suivants :

Le 10 décembre 2020

Préavis 07/2020 – Projet de budget pour l'année 2021

Préavis 08/2020 – Organisation régionale de la protection civile et la création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle »

Le 29 avril 2021

Préavis 01/2021 – Aménagement d'un trottoir vers Plambuit

Préavis No 02/2021 – Vente de l'immeuble de l'Auberge de Morcles

Le 17 juin 2021

Préavis No 03/2021 – Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises

Préavis No 04/2021 – Rapport de gestion et les comptes 2020

Préavis No 05/2021 – Révision du règlement du personnel communal

Préavis No 06/2021 (modifiant le préavis 05/2020) – Nouveau règlement communal des sépultures et du cimetière



Les préavis ci-dessus peuvent être consultés sur le site internet de la commune www.lavey.ch sous la rubrique Autorités – Municipalité.



Une aide de proximité, avec des intervenants (équippers) de la région, aux habitants de la région, sans distinction de confession, de race ou d'appartenance.

Soutien aux proches aidants

www.pro-xy.ch

En Suisse, près de 20% de la population sont des proches aidants et 60% travaillent à l'extérieur. Le temps consacré à un proche impacte l'équilibre entre sphère professionnelle et privée. Pour les soutenir, la fondation Pro-XY, active dans le Chablais vaudois et valaisan depuis 2007, leur propose du conseil et de la relève auprès de leurs proches aidés sous la forme de présence, d'accompagnement, de préparation et prise de repas, de sorties et de veilles.

Pour qui ?

Vous avez la charge d'un proche, parent, ami ou voisin en âge AVS et avez besoin d'être soulagé-e, l'antenne du Chablais vous propose l'aide nécessaire durant quelques heures au rythme de vos besoins.

Par qui ?

Vous avez la charge d'un proche, parent, ami ou voisin en âge AVS et avez besoin

d'être soulagé-e, l'antenne du Chablais vous propose l'aide nécessaire durant quelques heures au rythme de vos besoins.

Comment faire appel à Pro-XY ?

Il suffit d'appeler la coordinatrice régionale au 079 731 96 47. Elle sera à l'écoute de vos soucis et attentes et réfléchira avec vous et votre proche aux solutions possibles, en collaboration avec les autres organismes de maintien à domicile.

Combien ?

Les bénéficiaires participent à raison de Fr. 22.-/heure de jour et de Fr. 38.-/heure de nuit. Les dons et subventions faits à la fondation couvrent la différence avec le coût réel de la prestation.

La coordinatrice se tient à votre disposition pour vous informer sur les aides cantonales à disposition.

CONTACT

Fondation Pro-XY
Antenne du Chablais

Rachèle Bonvin et Danielle Nicolier
079 731 96 47

www.pro-xy.ch
chablais@pro-xy.ch

« FIRST RESPONDERS » POURQUOI PAS VOUS ?



Depuis septembre 2018, le canton de Vaud s'engage pour créer et soutenir le réseau de secouristes appelés First responders (FR).

Pour une efficacité optimale du réseau, l'objectif à terme est de recruter 8000 volontaires. À ce jour, plus de 3000 FR sont actifs et le recrutement continue.

Les volontaires deviennent des alliés du système préhospitalier vaudois et permettent d'augmenter les chances de survie des victimes d'un arrêt cardio-respiratoire (ACR).

Le FR est formé pour dispenser les premiers gestes de réanimation et de défibrillation, en attendant l'arrivée des secours professionnels.

Le FR n'est pas forcément un professionnel de la santé.

Le FR est bénévole et intervient sur le principe du « prompt secours de proximité » en complétant le dispositif de secours existant.

Pour celles et ceux qui aimeraient devenir First Responders, l'inscription peut se faire sur le site internet : www.vd.ch/first-responders.



N'hésitez pas à nous faire part de sujets susceptibles d'intéresser ou de rendre service à nos concitoyennes et concitoyens, à destination de nos prochaines publications.

Municipalité de Lavey-Morcles
Greffé municipal

Rue Centrale 16
1892 Lavey-Village

T. 024 485 12 33
admin@lavey.ch

Bourse communale

T. 024 486 14 02
bourse@lavey.ch

Contrôle des habitants

T. 024 486 14 01
cont.habitants@lavey.ch

www.lavey.ch